

CREB 2 : Création d'un nouveau centre d'activités de jour pour 30 enfants polyhandicapés

A l'heure actuelle, les enfants venant du Nord-Ouest de Bruxelles passent quatre à cinq heures par jour dans les transports. Ce qui est insupportable pour les enfants.

De plus, la liste d'attente est de quatre à cinq ans en moyenne.

D'où le projet de l'Asbl CREB de créer un second centre d'activités de jour (CREB 2) au nord-ouest de Bruxelles.

Ouvrir une nouvelle structure permettra de :

- Répartir les enfants dans les 2 implantations en tenant compte de leur lieu de résidence et réduire ainsi le temps passé dans les transports. Environ 10 enfants du CREB Woluwe pourraient être déplacés vers la nouvelle structure ;
- Augmenter le nombre de places en service d'accueil de jour de 20 nouvelles places ;
- Demander un agrément pour les jeunes de 16 à 21 ans et pouvoir les préparer à la vie d'adulte ;
- Créer entre 35 et 40 emplois et ce sans compter les emplois indirects.

Le CREB 2

En mars 2017, nous avons obtenu un terrain de 40 ares, situé allée de la Recherche à Anderlecht. Ce terrain est mis à notre disposition par l'organisme public Citydev avec une emphytéose de 30 ans, renouvelable une fois et un canon tout à fait raisonnable de 25.000€ par an. Sa proximité avec l'Hôpital Erasme est idéale pour développer notre projet.



Le nouveau bâtiment qui sera construit aura une superficie de 1200 m².

Un architecte a été désigné en juin après appel d'offres et en ce début septembre, il nous a présenté un premier avant-projet qui nous a beaucoup plu. - maquette du futur bâtiment –

Le débroussaillage du terrain est en cours et le métrage suivra aussitôt.

Le site du futur CREB 2 à Anderlecht

Nous espérons pouvoir introduire notre demande de permis d'urbanisme pour la fin décembre, nous devons cependant obtenir au préalable l'accord de l'Administration sur l'avant-projet.

Le coût total de la construction et des équipements est estimé à ce jour à 3.2 mil/€. La COCOF interviendra financièrement à hauteur de 2,1 mil/€. 1.100.000€ sont donc à charge de l'Asbl CREB.

Des donateurs privés tels que l'asbl Constellations, les Rotary de Bruxelles, Cap 48, le Fonds Lokumo, géré par la Fondation Roi Baudouin et le Fonds de soutien Marguerite-Marie Delacroix se sont engagés pour soutenir le projet. Nous continuons à travailler pour récolter les fonds nécessaires pour compléter le budget. En conséquence, nous serons à même de satisfaire à nos obligations financières.

Constellations a pris un rôle majeur d'accompagnement dans tous les domaines d'intervention concernés pour aider le projet à se concrétiser le plus rapidement possible.

Le budget de financement pour le fonctionnement du nouveau centre voté par le Gouvernement Bruxellois tient compte de l'avantage de bénéficier de la structure administrative déjà existante.

Analyse de la situation à Bruxelles

La croissance démographique à Bruxelles est telle que beaucoup d'enfants ne trouvent pas de place dans les institutions qui leur sont normalement dédiées. D'après les dernières estimations du Bureau du Plan, la population belge devrait augmenter de 24 % sur la période de 2000-2060. La hausse serait particulièrement importante dans la Région bruxelloise (+ 38%).

Dans notre secteur très particulier de l'accueil de l'enfant et de l'adolescent polyhandicapé, la situation est déjà préoccupante depuis de nombreuses années.

Ainsi, 77 enfants de moins de 18 ans sont inscrits sur la liste de l'Interface des situations prioritaires du service Phare. La liste d'attente au centre de jour du CREB compte 18 de ces enfants.

Il est à souligner que ces enfants en attente d'une place dans notre institution, n'en trouvent nulle part ailleurs. Les 2 autres centres comme le nôtre sont complets, en ce compris l'école qu'elle soit ordinaire ou spécialisée. Il n'est plus à rappeler que l'éducation est un droit fondamental de l'homme.

Plus tôt l'accueil de l'enfant polyhandicapé est réalisé, plus vite nous lui permettons de développer des capacités d'inclusion. Et surtout nous participons à la prévention notamment de certains troubles du comportement qui peuvent être la conséquence de l'absence de socialisation de l'enfant, de certaines déformations orthopédiques,...

Quelques constats ...

➤ **La liste d'attente**

Nous avons été amenés à réaliser certaines analyses étant donné l'importance de la liste d'attente. Prochains départs programmés pour les jeunes atteignant l'âge de 16 ans au centre de jour :

- En 2017 : 1 jeune
- En 2018 : 3 jeunes
- En 2019 : 1 jeune
- En 2020 : 5 jeunes

Soit, 5 départs prévus dans les 3 prochaines années.

Que pouvons-nous répondre à ces parents dont les enfants attendent patiemment une place ? La réponse est hélas, rien. Nous les orientons vers un service d'accompagnement mais qui ne répond en rien à la demande d'un lieu de vie à temps plein et qui a également une longue liste d'attente.

En l'absence d'accueil dans les écoles ordinaires et spécialisées et dans les centres de jour, les familles qui souhaitent s'intégrer socialement dans la vie quotidienne s'organisent avec des services existants qui proposent des accueils ponctuels morcelant ainsi l'accompagnement de l'enfant. Cette manière de procéder oblige les familles à se déplacer tous les jours dans des endroits différents et à conclure autant de conventions d'accueil qu'il y a de services.

➤ **Quel âge auront ces enfants lorsqu'ils seront admis chez nous ?**

En étant tout à fait raisonnable, on peut considérer qu'un tout petit enfant en liste d'attente à l'heure actuelle pourra prétendre à entrer au plus tôt en 2021. Il sera alors âgé de 5 ans ... à moins d'un départ, non prévisible actuellement. Nous allons accueillir fin septembre un enfant qui aura 5 ans et est inscrit depuis 2013.

Si l'on considère que ces enfants nous quittent à 16 ans, force est de constater qu'aucun projet destiné aux adultes polyhandicapés ne peut les accepter, ils sont trop jeunes. Dans la pratique, il faut au minimum 20 ans pour prétendre intégrer l'un de ces projets. Les jeunes retournent alors à la maison pour de longues années (listes d'attente importantes dans les centres d'accueil pour les adultes) où ils perdent assez rapidement les acquis qu'ils ont si durement travaillés.

➤ **Les transports pour le centre de jour**

Le CREB est situé sur le site de l'UCL à Woluwe soit à l'est de Bruxelles. Les enfants et les jeunes qui sont accueillis en centre de jour proviennent de toutes les communes de l'agglomération bruxelloise et ils ont droit à un transport depuis leur domicile jusqu'à l'institution.

Le premier enfant quitte le domicile familial à 7h30. L'ensemble des enfants arrive au CREB entre 9h30 et 10h. Le soir, les bus quittent le CREB vers 16h et le dernier des enfants est chez lui entre 18h et 18h30.

Dans les deux situations, avec l'encombrement journalier de la capitale, les enfants passent entre 2h et 2h30 dans les bus le matin et le soir, soit en tout entre 4h et 5h de transport par jour !

Pour des enfants sans handicap c'est beaucoup trop long, pour des enfants polyhandicapés, c'est tout à fait inacceptable et cela engendre une fatigue importante, un stress avec un risque de crises d'épilepsie et du retard dans les activités et les programmes de prises en charge. Cette situation dramatique remet en question leur participation qualitative aux activités.

Les familles sont également pénalisées et certaines ont des difficultés à respecter leurs propres exigences professionnelles voire peuvent en être complètement empêchées notamment en matière d'horaire. Nos accompagnateurs peuvent se retrouver en difficulté dans leur situation personnelle (reprendre des enfants à une garderie,...).

Autre projet :

Nous avons fait le choix de commencer par le projet CREB 2 et de garder pour après un autre projet qui nous tient à cœur et concerne l'indispensable rénovation de l'infrastructure du CREB Woluwe. Nous ne sommes pas en mesure de mener à bien deux projets de grande ampleur en même temps.

➤ **L'infrastructure du CREB Woluwe**

Nous avons le projet de demander un passage de l'agrément de 16 à 21 ans pour prendre en charge des jeunes adultes en grande dépendance qui se retrouvent sans places après 16 ans. Or les espaces actuellement occupés au centre de jour et à l'hébergement sont trop exigus pour les accueillir car cela suppose du matériel adapté à leur taille.

De plus, la mixité de notre population nous oblige à avoir à l'hébergement (3 unités de vie accueillant chacune 9 personnes dans un appartement) des salles de bain et des chambres différenciées filles/garçons et au centre de jour des salles de nursing également différenciées.

Pour rendre possible l'accueil des 16 et 21 ans, des travaux d'aménagement et d'agrandissement sont donc indispensables afin d'assurer une adaptation optimale des espaces à ce nouveau public.

Conclusion

Une meilleure répartition géographique des enfants entre les deux centres CREB permettra :

- Une diminution de la longueur des trajets pour les enfants ;
- La création de 20 nouvelles places d'accueil;
- Une optimisation des ressources tant financières qu'humaines (personnel et familles). En effet, le CREB dispose d'une structure existante tant du point de vue administratif (comptabilité, direction, assistantes sociales,...) que pédagogique (le projet est connu et les compétences existantes) qui bénéficiera au nouveau lieu de vie ;

Au total, nous apporterons une amélioration de la qualité de vie des enfants, des familles et des équipes éducatives.